2024-11-26-N04
Nombre de Conseillers : 27 **En exercice :** 27 **Présents** : 15 **Votants** : 17
Nomenclature : 1.1.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 26 novembre 2024, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 19 novembre 2024

Présents : BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, THAMI Halima,

Absents excusés :
BIENAIMÉ Régis, CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, NOGUERA Joseph, PINELL Daniel, TIGNON Magalie, THOMAS Patrick, Sylvie VIDAL,

Absents ayant donnés procuration :
BOUTELLIER Jean-Pierre à GARSAU Jacques,
SENYARICH Olivier à PETIT Vivien,

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

REGIE DES EAUX.
MARCHE POUR L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2026.

Le Maire,

Informe que le marché d'entretien et d'exploitation de la station d'épuration arrive à terme au 31 décembre 2024,

Fait part qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 7 juin 2024 sur le site « marche-public.infos » fixant au 23 septembre 2024 à 12h00 la limite de remise des offres

Précise que le dossier de consultation a été retiré 6 fois dont 2 fois de façon anonyme,

Précise qu'une seule offre a été déposée de façon dématérialisée sur le site « marche-public.infos », à savoir : VEOLIA EAU pour un montant forfaitaire H.T. de 159 [illegible]

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241126-2024-11-26-N04-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Présente l'offre susdite,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 2 octobre 2024,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la signature du marché « Entretien et d'exploitation de la station d'épuration » avec l'entreprise VEOLIA EAU pour la somme de 159 296 € H.T.,

PRECISE que le marché couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Vivien

Le Maire,
GARSAU Jacques

Certifié exécutoire
Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le 12 DEC. 2024
Le Maire
× Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
× Informe que le présent acte peut faire l'objet :
↳ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
↳ d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois, à compter de l'affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.

Affiché le 16.12.2024 Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241126-2024-11-26-N04-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024